

Paris, le 2 octobre 2013

Mesdames et Messieurs les Présidents de Ligue

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que vous pouvez dès à présent mettre en ligne votre calendrier régional sur le site fédéral (<http://www.ffcorientation.fr/>).

A partir de la rubrique **Les Courses > Agenda**, vous pouvez **ajouter** une course, sans oublier de cliquer au préalable sur le lien **Connexion** et de s'identifier.

Il est donc nécessaire de bien vérifier que le responsable désigné pour cette mise en ligne du calendrier possède les droits nécessaires pour accéder à cette rubrique (<http://licences.ffcorientation.fr/>, accueil, droits d'accès).

Le responsable de la mise en ligne (de la ligue ou club/CD organisateur) peut librement enregistrer une manifestation et compléter les champs.

A l'issue, toute manifestation apparaîtra publiquement au calendrier :

- instantanément, si son enregistrement a été effectué par le responsable de la ligue,
- après validation du responsable de la ligue si son enregistrement a été effectué par un responsable du club/CD organisateur.

A chaque ajout de course par un responsable du club/CD, le responsable de la ligue recevra un mail d'alerte et à chacune de ses connexions sur le site il pourra connaître le nombre de courses en attente « vous avez 2 courses à valider ».

Si nécessaire, la ligue peut suppléer les clubs/CD de sa ligue et remplir ou modifier les données à leur place, la validation est alors automatique et implicite.

Une fois la course validée, le responsable du club/CD et de la ligue ne pourront changer que des points de détail comme : le fléchage, le contact (coordonnées), site web et experts, invitation et observations. Aussi, vérifiez bien les informations avant de les valider car les changements plus conséquents, comme le type de manifestation, le nom de la manifestation, la date, le lieu, le département, l'organisateur, l'inscription au CN devront passer obligatoirement par le secrétariat fédéral (le site mentionne qui contacter lorsqu'on tente de modifier un champ).

Pour toutes les courses, la FFCO fera un contrôle à postériori si nécessaire mais la validation est du ressort de la ligue.

Cf. Règlement des compétitions, Article VII.5 - Caution de la ligue régionale

Par sa validation lors de l'inscription au calendrier, la ligue régionale se porte caution de l'organisation. Cet acte consiste à se porter garant de l'organisation et à suppléer à l'organisateur en cas de désistement de sa part.

La ligue régionale pourra être tenue pour responsable en cas de non-respect ou manquement aux règlements fédéraux. Elle doit assurer un suivi et contrôle des manifestations figurant à son calendrier ou organisées par les associations affiliées de la ligue.



Pour toutes les courses du groupe régional inscrites au CN, vous avez un certain nombre d'informations à renseigner. S'il est possible d'inscrire une course CN au calendrier sans nommer précisément le délégué, l'arbitre et le contrôleur des circuits, il est obligatoire de les nommer AVANT la course.

Attention, seuls un délégué, arbitre et contrôleur des circuits en possession du diplôme correspondant, pourra être désigné et nommé dans le champ correspondant.

Pour les courses du groupe national, le responsable de la ligue ou le responsable du club/CD organisateur a la charge de les créer et de compléter les champs, mais la validation sera faite successivement au niveau régional puis national. Elles n'apparaîtront publiquement au calendrier qu'après cette double validation.

Pour rappel, tout comme en 2013, c'est l'arbitre nommé dans les informations de la course qui devra mettre en ligne les résultats sur le site du Classement National (<http://cn.ffcorientation.fr/>) ; veillez à le rappeler aux arbitres que vous avez désignés.

L'enregistrement de toutes les manifestations et les validations doivent être effectués avant le 1^{er} décembre 2013.

RAPPEL

**POUR ETRE COUVERTE PAR L'ASSURANCE DE LA FEDERATION ET ETRE AUTORISEE PAR UNE PREFECTURE,
TOUTE MANIFESTATION, QUEL QU'ELLE SOIT (animation - manifestation chronométrée ou non...),
DOIT ETRE INSCRITE AU CALENDRIER FEDERAL.**

Merci de transmettre ce courrier auprès de vos clubs et comité départementaux si ces derniers sont concernés par la mise en ligne de votre calendrier régional.



Thierry Vermeersch
Commission Pratiques Sportives

